



FICHE MAISONS DE QUALITÉ

LES FRAIS LIÉS À L'ACHAT D'UN TERRAIN ET D'UNE MAISON SUR PLAN (dans le cadre d'un contrat VEFA)

Sachez évaluer le coût réel de votre projet en faisant une estimation des frais annexes qu'il entraîne. Outre les coûts du terrain et de la maison, un ensemble de frais sont engendrés par :

LA PROCÉDURE D'ACQUISITION

(frais de prêt, frais notariés, assurances, frais d'hypothèque, caution, frais de dossier, intérêts intercalaires...)

L'AMÉNAGEMENT DU TERRAIN

- Les travaux d'aménagement (clôture, terrasses, zone d'infiltration ou de rétention des eaux pluviales...)
- Les frais de branchements et de mise en service (eau, électricité, gaz, téléphone...).

LES AMÉNAGEMENTS DE LA MAISON

- Les travaux réservés : peintures, revêtement muraux,
- Les aménagement intérieurs et équipements : cuisine, cheminée...

LES TAXES

- La taxe locale d'équipement,
- La taxe de raccordement aux réseaux,
- La taxe départementale pour le financement du CAUE (dans certains départements seulement),
- La taxe des espaces naturels sensibles,
- La participation pour les voies nouvelles et réseau,
- Les charges du syndicat de copropriété (cas du lotissement privé).

Consultez votre [constructeur agréé Maisons de Qualité](#) pour vous aider à recenser les frais annexes et à les inclure dans votre montage financier.

Estimez également les coûts d'usage (chauffage, transports...).

Notez que l'assurance dommages-ouvrage obligatoire est généralement souscrite par votre constructeur en votre nom et répercutée dans le prix total de la maison ou facturée séparément.

Si vous deviez la souscrire par vous-même, sachez qu'il vous en coûterait entre 4.700 et 5.300 euros.